

mort récente du cardinal Antonelli, — dans lesquels on s'est dépêché d'y entretenir l'intervention politico-religieuse Bismark allemand.

On s'est entretenu également du discours de M. Disraeli, ainsi que de l'incident Fourichon-Gambetta, mais ces sujets ont restés le partage de quelques privilégiés qui n'en ont rien laissé pénétrer dans le public, ce qui, parmi les conglomérés, fait supposer un mouvement pour la Bourse de demain, dite petite liquidation du samedi.

DE SAINT-CÉRON.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Conseil municipal de Roubaix

Session ordinaire de novembre

Procès-verbal sommaire de la séance du 10 novembre 1876.

Présidence de M. Descat, maire.

Sont présents : MM. C. Descat (maire), Watine-Wattinne, Scrépel-Roussel, P. Destombes, adjoints ; J. Quint, Deleporte-Bayart, Charles Juncker, C. Godroy, Pollet Rogier, P. Flipo, L. Foveau, Ch. Pollet, Delplanque, Delecourt-Tiers, P. Scrépel, P. Parent, Leclercq-Muliez, Hindré-Selosse, F. Ernoult, Léon Allart, F. Delétoile, V. Dumortier, L. Barbotin, J. Martel, Paulin Richard, C. Seney, E. Baas, Alexandre Bulteau, Daudet, Morel, Alfred Motte, Tiers, conseillers.

MM. Achille Scrépel, empêché, Labbé-Copin, Famechon et Harinkouck, en voyage.

Le Conseil :

Procède à l'élection de son secrétaire nommé M. Ch. Juncker ;

Entend lecture des procès-verbaux des séances des 28 juillet et 15 septembre et en adopte les rédactions ;

Renvoie à l'examen de la commission de surveillance des pompiers et à la commission des finances pour les voies et moyens :

1° Une demande d'acquisition d'une deuxième pompe à incendie à vapeur ;

2° La demande d'un crédit supplémentaire de 7,500 fr. pour le corps des pompiers pour terminer l'année 1876 ;

Procède à l'élection d'une commission chargée d'étudier les modifications proposées au tarif d'octroi ainsi que la proposition de proroger cet tarif jusqu'en 1887 ; sont nommés MM. P. Scrépel, Ch. Pollet, P. Flipo, F. Ernoult, J. Quint ;

Homologue un marché de gré à gré pour la fourniture de cabans au personnel de l'octroi ;

Autorise M. le directeur du conditionnement à appliquer, quand il y a lieu de réparer les colis des marchandises, un tarif adopté par le Conseil d'administration de la condition publique ;

Renvoie à l'examen de la commission des travaux un rapport sur la reconstruction de l'aqueduc de la rue de la Redoute ;

Rejette une demande de la commune de Leers, au sujet d'un terrain nécessaire à l'ouverture du chemin de Roubaix à Leers ;

Renvoie à la commission des travaux puis à celle des finances pour les voies et moyens :

1° Le projet de construction à l'Abattoir d'un hangar pour déposer le matériel des fêtes ;

2° Un devis des travaux d'aménagement de l'ancienne école des Sœurs de la Sagesse, rue du Vieil-Abreuvoir, local converti en écoles académiques ;

3° Un devis comprenant des travaux d'amélioration à l'école communale des sœurs Carmélites, rue St-Antoine ;

4° Un projet d'éclairage au gaz des écoles de filles du Tilleul, des Carmélites et de Blanchemaille pour les cours du soir à faire aux enfants des manufactures ;

A l'unanimité, émet le vœu que M. le Ministre veuille bien donner son approbation au projet de déviation de la Deule entre le Grand-Tourant et Ste-Hélène, étudié par MM. les ingénieurs de la navigation ;

Renvoie à l'examen de la Commission des finances :

1° La demande d'un supplément de crédit pour le paiement du personnel des travaux, en 1876 ;

2° Une demande de crédit pour le travail du recensement de la population ;

Renvoie à l'examen de la Commission des travaux, puis à celle des finances, un projet de réparations à l'ancien asile, rue Sébastopol ;

Autorise l'Administration à faire une vente publique de matériaux de démolitions appartenant à la ville ;

Décide que la Commission des Pompiers basera sur le chiffre de 250 hommes, son projet de réorganisation du corps, conformément au décret du 23 décembre 1875 ;

Sur la proposition de M. Ch. Daudet, décide que le passage à niveau de la rue de l'Allumette sera supprimé, et invite l'Administration à lui présenter un projet sur les voies et moyens pour mettre à exécution la décision du Conseil ;

Le Conseil s'ajourne à samedi 11 courant.

Le secrétaire,
CH. JUNCKER.

Le Français annonce que M. Sabatier, avocat à la cour de cassation et au conseil d'Etat, est chargé de soutenir le pourvoi des administrateurs de l'Université catholique contre l'arrêté

du ministre de l'intérieur qui annule la convention passée entre l'Université et la commission des hospices au sujet de la cession de l'hôpital Sainte-Eugénie.

Le même journal ajoute que M. Perret, conseiller d'Etat, a été désigné pour faire le rapport.

Le R. P. Jouin, de l'ordre des Dominicains, ancien aumônier de l'archevêché du Nord, prêchera demain en l'église du Sacré-Coeur à la messe de huit heures et à la grand'messe.

Mardi prochain, 14 novembre, à neuf heures du matin, sera célébré dans la chapelle de l'hospice, un obit solennel pour le repos de l'âme des fondateurs et bienfaiteurs de l'établissement.

La première réunion du bureau de la commission départementale du Nord pour l'Exposition universelle de 1878, aura lieu à la préfecture, lundi prochain, 13 courant, à deux heures.

Par décret en date du 28 novembre 1876, a été agréée la nomination de M. Van Bockstaël, procureur de la paroisse Saint-Christophe, à Tourcoing, au titre de curé de cette paroisse, en remplacement de M. Derégnaucourt, décédé.

On lit dans les Missions catholiques : Le 22 octobre dernier, le R. P. Charles Massier, de Staple (diocèse de Cambrai), prêtre de la Congrégation des Oblats de Marie-Immaculée, s'est embarqué à Marseille, à bord de l'*Iravouaddy*, pour le vicariat apostolique de Jaffna (Ceylan).

M. Batiste, le célèbre organiste, est mort hier subitement.

C'est lui qui vint, il y a une quinzaine d'années, inaugurer les orgues de Notre-Dame de Roubaix.

Voici le rôle complet des assises qui s'ouvriront à Douai lundi prochain :

Lundi 13 novembre. — Hugot, Marie, vols qualifiés. — Id. Ducellier, Adolphe; faux en écritures. — Idem Hosselet, Henri, vols qualifiés.

Mardi 14. — Capin, Pierre, attentat à la pudeur. — Idem Prévot, Placide, attentat à la pudeur. — Id. Duburcq, Augustin, viol par un père sur sa fille.

Mercredi 15. — Plette, Louis, vol qualifié. — Idem Dumortier, Louis et Gallois, Gustave, vol qualifié. — Id. Allard, Marie, femme Boutry, infanticide.

Jeudi 16. — Turotte, Constant, attentat à la pudeur. — Idem Lacomblez, Léopold, attentat à la pudeur. — Machu, Aimable, incendie.

Vendredi 17. — Hénin, Adrien et Barbien, Léon, attentat à la pudeur. — Id. De Buysen, Jabob, meurtre.

Samedi 18. — Yden, Charles-Louis, assassinat, incendie et tentative d'assassinat.

Lundi 20. — Serrure, Casimir, vol qualifié. — Idem Leflon, Alphonse, attentat à la pudeur. — Idem Sarcy, Joseph, coups et blessures suivis de mort.

Mardi 21. — Leman, Jules, viol par un père sur sa fille. — Idem Leroy, Jules, contrebande par un douanier.

Mercredi 22. — Dufies, Edouard, tentative de viol. — Idem Tenière, Léon, abus de confiance et faux. — Boudry, Edouard, faux.

Jeudi 23. — Delebecque, Louis, faux. — Idem Lapaix, Joseph, assassinat.

Vendredi 24. — Perrette, Gustave-Alexis, assassinat. — Idem Rossell, Alois, assassinat.

Samedi 25. — Tricotaux, François, attentats à la pudeur. — Idem Bolle, Léon, vol qualifié. — Idem Schadrost, Elisabeth, Trouillet, Ferdinand et Lesne, Léonie, avortement.

Lundi 27. — Delbaue, Louis, Dumas, Maximilien, Payen, Léopold, Taquet, Pierre, Demedts, femme Wattu, Dupont, Prosper, vols qualifiés. — Id. Mériaux, Joséphine, femme Prévot, incendie.

Mardi 28. — Renard, Jules, fabrication et émission de fausse monnaie. — Idem Delmarcq, assassinat et vol.

Mercredi 29. — Guermann, André, attentat à la pudeur. — Idem Dubois...

Le Cercle de la Concorde donnera dimanche prochain, 12 novembre, une soirée musicale et dramatique.

Cette fête artistique aura lieu, au local du Cercle, rue Pellart, 90.

Le programme qui suit, très-varié et composé de pièces connues intéressantes, explique d'une manière assez claire, les agréments qu'offrira cette soirée sans qu'il nous soit besoin de la recommander spécialement.

Le concert commencera à 7 heures précises.

PREMIÈRE PARTIE

1. Harmonie. Les Brigands, Mercadente. — 2. Chœur. Les Miriltons, Watier. — 3. M. H. Beuscart. La Colombe du soldat, rom. xxx. — 4. M. G. Couturier et J. Lefebvre. Les Puritains, duo, Bellini. — 5. M. J. Lefebvre. La Charité, invocation De Vos. — 6. MM. H. Beuscart et G. Couturier. La Reine de Chypre, duo, Halévy. — 7. M. G. Couturier. Le Beau, méditation, Niedermeyer. — 8. MM. H. Beuscart, G. Couturier et J. Lefebvre. Guillaume Tell, trio, Rossini. — 9. X. Chansonnettes, xxx.

DEUXIÈME PARTIE

1. M. D. Mercier Solo de Cor, avec accompagnement d'harmonie, par Mercadente. — Arthur de Bretagne, épisode de l'histoire d'Angleterre, (1202), comédie en deux actes par Richard Listener. — Personnages. — Arthur de Bretagne, M. Hyppolyte Scalet. — Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, M. Pierre Deltour. — Olivier, frère d'Arthur, M. Vital Van deputte. — Hubert de Burg, gouverneur de la Tour, Auguste Delporte. — Lyonnal, fils d'Hubert, Arthur Lec'ercq. — 2. Galop, Harmonie, xxx. — 4. Chansonnettes, par X. xxx.

Le piano sera tenu par M. Vaandenbessche.

Notre tribunal de Police municipale a jugé dans son audience de jeudi, quarante-cinq contraventions dont voici l'énoncé :

Ivresse manifeste et publique	2
Pour avoir négligé de prendre des voyageurs à domicile (contravention de cochon)	4
Excitation de travaux confortatifs à une maison frappé d'alignement	1
Domage volontaire à la propriété d'autrui	3
Cabaret ouvert après l'heure réglementaire	3
Entrée au marché avant l'heure permise	1
Achat de légumes avant l'heure d'ouverture du marché (contravention de revendeuse)	1
Circulation dans la Grand'Rue en vendant des marchandises (id.)	1
Lavage après l'heure d'ordonnance	1
Circulation avec un tonneau de vidange après l'heure réglementaire	1
Urnements	4
Ouverture d'une cave longeant la voie publique	1
Circulation avec deux voitures sans attelage	1
Voiture non éclairée	2
Abandon de voiture	3
Tapage injurieux et nocturne	11
Violences légères	13
Feu d'artifice illicite	1
Dépit d'immondices	4
Chants nocturnes	1
Ivresse manifeste accompagnée de violences	1
Acquitements	1

Nous avons annoncé hier un accident de chemin de fer survenu au-dessus du passage à niveau de Sainte-Agnès, au train partant vers 11 heures du soir pour Douai (et non pour Paris, comme on nous l'a fait dire).

Cet accident est arrivé on ne sait trop comment. La tête du train était convenablement engagée sur la bonne voie, quand tout à coup les deux dernières voitures : un wagon de 3e classe dans lequel heureusement ne se trouvait aucun voyageur et le fourgon, se détachent du reste des voitures se renversent, atteignent et blessent sérieusement cinq ouvriers de l'administration en ce moment occupés à un travail urgent.

A leurs cris de douleur et aux cris de leurs camarades, l'on s'est hâté de toutes parts de venir à leur secours. M. Muel, inspecteur principal et plusieurs employés de la Compagnie sont arrivés des premiers sur le lieu de l'accident et ont commencé à prodiguer des soins aux blessés.

Notre avis pu nous procurer les noms des quatre malheureux qui ont reçu des blessures plus graves. Ce sont : Benoit Vandeputte, domicilié rue Malakoff, 27, qui a eu deux côtes enfoncées ; J.-B. Vandériedsch, de Fives, qui a reçu diverses contusions à la tête ; le nommé Lerocq, aussi de Fives, qui a le talon droit emporté, et Louis Masquelier, cantonnier, qui a eu les jambes broyées et qui a dû en subir l'amputation, aujourd'hui, vendredi, à l'hôpital St-Sauveur. L'on craint grandement pour les jours de ce dernier.

Ce matin (vendredi), partant pour Roubaix, vers dix heures, avec le train dont il faisait partie, un graisseur est tombé de son siège sur la voie, un peu avant d'arriver aux voutes des remparts. Il s'est fait à la tête et aux mains des blessures assez graves.

On rapporte aussi que sur la ligne de Lille à Comines, à un passage à niveau situé non loin de cette dernière ville, la garde-barrière a été écrasée par un train, dans la journée d'aujourd'hui 10 novembre.

C'est le cas de dire qu'un malheur n'arrive jamais seul. Voilà depuis dimanche, cinq accidents de chemin de fer parvenus à notre connaissance : la catastrophe de Wambrechies, l'accident de Somain, le déraillement de Lille, à Ste-Agnès, et les deux derniers accidents dont nous venons de parler.

On lit dans les journaux de Lille :

Une affaire qui a vivement impressionné le public, s'est déroulée ce matin devant la deuxième Chambre correctionnelle.

Une jeune fille de quinze ans, Lucie D..., demoiselle de magasin dans notre ville, était poursuivie pour vol. Elle a, par-à-il, la manie de collectionner des colifichets.

Il lui faudrait tout ce que tous les magasins de Lille contiennent de cravates, de foulards ; elle aime aussi l'argent bien qu'elle fasse peu de dépense, de même qu'elle n'utilise pas ses foulards, gants, etc. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que la plupart des détournements qu'on lui reproche ont été commis la nuit, dans des accès de somnambulisme.

Pendant le jour elle est sujette à des hallucinations et c'est alors qu'elle opère toutes sortes de soustractions. Tout cela a duré quinze jours. Sa matresse l'a prise en flagrant délit au moment où elle venait d'entrer, presque en sa présence, une somme de 24 fr. dans le comptoir, et l'a dénoncée à la police.

Cette jeune fille se présente tout en larmes devant le tribunal ; elle ne peut s'expliquer quand, ni comment, ni pourquoi elle commettait ces soustractions. Les renseignements fournis sur son compte et sur celui de sa famille sont excellents.

Les parents se bornent à invoquer l'indulgence du tribunal qui peut-être aurait envoyé la prévenue dans une maison de correction, mais M. le substitut Devimeux

en quelques excellentes paroles qui ont vivement ému l'auditoire et que nous voudrions pouvoir reproduire reproduire textuellement, demande que le tribunal la rende à ses parents. Sa conduite, dit-il, a toujours été bonne, elle est jeune, le contact de la maison de correction pourra lui être funeste, tandis qu'aujourd'hui elle pourra encore rester dans le chemin de l'honnêteté et de la vertu.

Le tribunal l'a rendue à ses parents. — Six mois à Camille Vandamme, ouvrier chez M. Delcroix, à Nives, pour vol au préjudice de son patron.

Dans sa séance du 9 novembre 1876, le 2e conseil de guerre a statué sur affaires suivantes :

Charles-Arsène Atilzer, soldat au 73e de ligne, désertion à l'intérieur. Deux ans de prison.

Edmond-Jean-Baptiste Dobbelle, sapeur au 3e du génie, désertion à l'intérieur. Deux ans de prison.

Jean-Louis Baron, soldat au 43e de ligne, outrages envers deux supérieurs et envers un gendarme. Deux ans de prison.

Nous apprenons la disparition d'une jeune fille de 15 ans, marchande d'objets en coquillages, demeurant rue des Coquillots. Elle n'a pas paru à son domicile depuis lundi ; les recherches n'ont pu faire trouver ses traces, et l'on a lieu de craindre un accident. C'est une jeune fille brune, vêtue d'un caraco gris foncé et d'un jupon de même nuance. Elle était nu tête.

(Vraie France).

MARCHIENNES. — Il y a huit jours, plusieurs gamins étaient occupés à jouer sur la place, l'un d'eux avait en main un revolver dont il expliquait le mécanisme à ses camarades, lorsque soudain l'un des coups partit et atteignit dans l'abdomen une jeune fille de quinze ans, qui se trouvait à un mètre de là avec plusieurs de ses compagnes. Son état est désespéré. L'auteur involontaire de cet homicide a été mis en état d'arrestation.

BOURBOURG. — Lundi dernier, le cadavre d'un enfant de 10 ans, Pierre J. Hamme, demeurant avec ses parents à Bourbourg, a été retiré du canal qui passe au bout de son jardin. C'est en allant cueillir des feuilles de groseiller que le pauvre enfant est tombé à l'eau, loin de tout regard et de tout secours.

VALENCIENNES. — Le 4 novembre courant, la police de cette ville a arrêté et mis à la disposition de M. le procureur de la République, trois jeunes gens de cette ville, qui, s'étant introduits avec effraction dans un des magasins de l'artillerie, situé sur le rempart, auprès de la place Verte, ont volé des obus chargés, les ont transportés dans le bas du rempart auprès du fort Minique et ont mis le feu à l'un d'eux. Cet engin de guerre en éclatant a lancé des morceaux de projectile jusque dans la rue Capelle. Ce quartier a été mis en émoi ; personne n'a été blessé. (Echo de la Frontière.)

HALLUIN. — Dans la nuit du 6 courant, a nommée Séverine Liteme, femme Blondeau a été victime d'un vol consistant en robes et ce qui l'on évalué à une cinquantaine de francs.

COMINES. — Deux maisons d'habitation avec leurs mobiliers et des marchandises, appartenant aux frères Mourand, marchands de chiffons à Comines, ont été détruites à Quesnoy. La perte est estimée à 2,300 francs, assurée seulement pour 500 francs.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DESTOMBES, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur ALLARD-LOUIS-JOSEPH DESTOMBES, décédé à Roubaix, le 11 novembre 1876, dans sa 88e année, sont priés de considérer le présent avis comme tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convoi qui sera célébrée le dimanche 12 novembre, à 9 heures, aux vigiles qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et au convoi et service solennels qui auront lieu le lundi 13, à dix heures, en l'église St-Martin, à Roubaix. — Les bandes seront chantées le même jour, à 9 h. 3/4. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Carroi, 50.

Les amis et connaissances de la famille DESCHAMPS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur JULES-CARLOS DESCHAMPS, contre-maître de fabrique, décédé à Roubaix, le 10 novembre 1876, dans sa 41e année, sont priés de considérer le présent avis comme tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le dimanche 12 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — Les bandes seront chantées le même jour, à 9 heures, rue Du-crème, 133, près l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 13 novembre 1876, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame JOSEPHINE DUTRIEUX, épouse de Monsieur LOUIS CAUCHETEUX, décédée à Roubaix, le 12 novembre 1876, à l'âge de 51 ans et 10 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin à Roubaix, le mardi 14 novembre 1876, à 10 heures, et à l'obit des messes chrétiennes qui sera célébré le lendemain, à 7 heures, pour le repos de l'âme de l'âme Dame PAULINE-MONIQUE-HYACINTHE GRIMONPREZ, veuve de Monsieur J.-B. BOSSUT, décédée en sa propriété, à Pont-à-Chin, le 21 octobre 1876, dans sa 81e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme tenant lieu.

Faits Divers

CRIME. — Un épouvantable crime, dit la Gazette des Tribunaux, a été découvert hier dans la commune de Glichy. Vers midi et demi, sur le quai de halage, à 400 mètres environ de l'usine Cusim-

berche, le sieur Leguen a retiré de la Seine le tronc d'une femme de trente ans environ, séparé des membres inférieurs par une section complète, pratiquée très-nettement au-dessous des côtes inférieures et au-dessus des reins. Les mains de la victime étaient liées sur la poitrine à l'aide d'une assez forte corde ; la tête était enveloppée d'un grossier morceau de toile, rattaché en plusieurs endroits ; l'abdomen, vide d'intestins, était fendu longitudinalement jusqu'à la hauteur des seins ; enfin, une corde fixée autour du cou, retenait un énorme pavé.

Le sieur Leguen se hâta de prévenir M. le commissaire de police de la circonscription, qui se transporta immédiatement sur les lieux. Les recherches ont fait découvrir, à peu de distance, d'abord les intestins de cette malheureuse femme, puis, à 350 mètres environ, en amont du premier point, un habitant de la localité a trouvé l'autre moitié du cadavre. Les cuisses étaient liées comme les mains, et le bas-ventre était également fendu dans toute sa hauteur ; enfin, une grosse pierre avait été attachée aux membres inférieurs de ce cadavre.

Cette pauvre femme devait appartenir à la classe ouvrière.

Les deux parties du corps étaient enveloppées dans des morceaux d'un vieux jupon en indienne, à fond noir et à fleurs jaunes en forme de tréfle.

Après une enquête sommaire, qui n'a pu, jusqu'à présent, faire découvrir l'auteur de ce crime monstrueux, le cadavre de la victime a été reconstitué autant que possible et transporté à la Morgue de Paris.

L'affaire en diffamation de Mme la comtesse Douairière de Montijo, duchesse de Panaranda contre les journaux les Droits de l'Homme, la Tribune, le Siècle, l'Indépendance, le Peuple, la Petite République française, l'Événement, le Havre et le Courrier de l'Aisne a été appelée aujourd'hui 9, à la 10e chambre correctionnelle du tribunal de la Seine. Les gérants des journaux l'Événement, l'Indépendance et l'Événement, ainsi qu'un des rédacteurs de l'Événement impliqué dans l'affaire étaient seuls présents ; mais tous les avocats n'étaient pas présents ; les autres gérants faisaient défaut et M. Duriaz qui doit plaider pour le Siècle demandait la remise. M. Cambadie, avoué, était présent pour les conclusions à prendre pour la partie civile. M. Grandperré, avocat de Mme de Montijo, ne s'opposait pas à la remise. Le tribunal a remis l'affaire à huitaine pour les prévenus comparants, et a donné défaut contre les non-comparants, sauf à rabattre le défaut à huitaine s'ils comparaissent. Autrement, profit du défaut sera prononcé en faveur de la partie civile.

Le musée de Sévres vient de faire une très-belle découverte : une statue un peu plus grande que nature de Zucca della Robbia. Il s'est empressé d'en faire l'acquisition. On pourra voir très-prochainement ce chef-d'œuvre lors de l'inauguration de la nouvelle manufacture.

Ce matin a eu lieu l'ouverture des cours de l'université catholique de la rue de Vaugirard. La messe du Saint-Esprit a été dite à neuf heures, en présence de M. Richard, coadjuteur de l'archevêque de Paris, de MM. Lagarde, Caron et d'Hulst, grands vicaires, et d'un nombreux clergé. Après la messe, M. Richard a prononcé une allocution sur l'accord de la raison et de la loi.

On nous écrit de Versailles, ce matin :

L'accord des divers groupes de la droite du Sénat pour l'élection prochaine aux deux sièges inamovibles paraît aujourd'hui être conclut. Leur choix s'est arrêté sur M. Chesnelong et M. le général Vinoy. Les centres constitutionnels se proposaient de voter pour M. le général de Chabaud-Latour et M. Vautrain, mais l'honorable général a refusé de se prêter à cette combinaison.

On assure que la droite doit demander mercredi, jour de la prochaine séance, que l'élection soit fixée au 27 novembre.

La sous-commission de la Chambre des députés chargée de codifier la loi sur la presse a nommé M. Lisbonne président. Elle doit se réunir de nouveau le 22.

L'affaire des journaux qui ont fait opposition au jugement qui les avait condamnés par défaut pour diffamation envers l'institution Sainte-Geneviève est venue aujourd'hui devant la neuvième chambre correctionnelle.

La grande et la Petite République française, le Peuple et le Bien public étaient représentés. M. Floquet a pris la parole pour le Peuple, M. Cléry pour le Bien public, M. Baudry pour les deux Républiques. M. de Germigny soutient la demande du P. Du Lac.

A l'heure où nous mettons sous presse, le jugement n'est pas encore rendu.

La sous-commission chargée d'examiner l'élection de Pontivy se réunira demain pour entendre M. Le Maguet. On ne prévoit pas quelle résolution sera prise.

On ne pense pas que l'on commence aujourd'hui la discussion du budget des affaires étrangères.

Faisant allusion aux paroles de M. Gœrg, député au Parlement allemand qui a dit, dans une des dernières séances de cette Assemblée, que le prince Bismark avait déclaré qu'il considérait l'annexion de l'Alsace-Lorraine comme une faute politique, la Gazette de Cologne dit que l'on est allé seulement sur un point au delà des intentions du chancelier de l'empire.

Le prince Bismark, ajoute la Gazette de Cologne, désire que les frontières politiques de la France coïncident autant que possible avec les limites du territoire ou l'on parle la langue allemande ; il demandait seulement la partie allemande de la Lorraine, et non pas Metz et la partie

de la Lorraine que l'on a été forcé de réunir au territoire allemand à cause de la place forte de Metz.

Mais l'état-major général allemand soutient qu'il ne suffisait pas de raser les fortifications de Metz et que l'Allemagne avait besoin de cette place pour protéger sa frontière.

Le prince de Bismark, dit en terminant la Gazette de Cologne, s'est rangé à cette opinion après avoir résisté quelque temps.

Nouvelles du soir

Voici le sommaire du Journal officiel du 11 novembre :

Décret portant promotions aux grades de général de division et de général de brigade.

On nous écrit de Paris, le 11 novembre 1876 (3 h. 1/2 matin) :

« Un nouveau journal, la Révolution vient encore de paraître. Son premier article ou programme débute par ces lignes : « On nous répète chaque jour que l'ère des révolutions est fermée. C'est possible ! Ce que nous affirmons, en tous cas, c'est que l'ère de la Révolution est grandement ouverte. »

« La Révolution est dirigée par M. Alf. Naquet. »

« La commission du budget a tenu, hier, une assez longue séance où elle a entendu M. de Marcère et M. Faye. Sur leurs explications, un certain nombre de crédits supprimés ou réduits ont été rétablis. »

« Une discussion s'est engagée sur les modifications à apporter dans le système des transmissions télégraphiques. La commission a décidé de proposer à la Chambre, qu'à partir du 1er juillet 1877 la taxe des dépêches télégraphiques serait établie de la manière suivante d'un département à l'autre, un droit fixe de 0,25 c. et un droit variable de 5 c. par mots ; dans l'intérieur du département, le droit fixe serait réduit à 15 c. et la taxe variable à 5 c. par deux mots. »

« Un crédit important a été mis à la disposition du ministre de l'intérieur pour les travaux d'installation que nécessiterait le développement que ces abaisséments de taxe ne peuvent manquer de donner aux transmissions télégraphiques. »

« A la fin de la séance, M. Gambetta a appelé l'attention de ses collègues sur la lettre adressée par M. le ministre des finances au président de la commission financière du Sénat. Il a exprimé la pensée que la commission du budget nommée par la Chambre devait examiner la question d'ordre constitutionnel, explicitement tranchée par le document dont nous parlons et qu'il pourrait y avoir lieu à une demande d'explication au président du conseil. »

« M. Gambetta s'occupe en ce moment, de la rédaction d'un projet de loi qui aura beaucoup d'analogie avec celui de M. Laissant sur le sort des sous-officiers. »

« Les volontaires d'un an partis le 5 novembre 1875 sont rentrés dans leurs foyers, et les volontaires de l'année 1876-1877 se sont déjà mis en route. »

« Un très-petit nombre d'engagés conditionnels qui s'étaient mis dans le cas d'être punis de quinze jours de prison ou de 30 jours de salle de police ont dû passer devant un jury qui a imposé à certains d'entre eux l'obligation de rester pendant une seconde année sous les drapeaux. »

« Quant au nouveaux volontaires, ils devront être assimilés complètement, au point de vue du service en général, aux autres militaires ; ils mangeront à l'ordinaire et auront la tenue réglementaire sortant du magasin ; mais ils formeront dans chaque corps, avec les jeunes soldats les plus instruits et les plus intelligents, une classe spéciale d'instruction dirigée par un officier. Dans la plupart des